



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
23 juillet 2021  
Français  
Original : anglais

---

### Déclaration du Président du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité ayant examiné à sa 8824<sup>e</sup> séance, le 23 juillet 2021, la question intitulée « La situation à Chypre », son président a fait en son nom la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité réaffirme la déclaration faite par son président sur Varosha le 9 octobre 2020 ([S/PRST/2020/9](#)).

Le Conseil réaffirme le statut de Varosha, tel qu'il l'a défini dans de précédentes résolutions, notamment les résolutions [550 \(1984\)](#) et [789 \(1992\)](#). Il déclare une fois de plus que toute tentative d'installation, dans une partie quelconque de Varosha, de personnes autres que les habitants de ce secteur est inadmissible et qu'aucune action non conforme à ses résolutions ne devrait être entreprise concernant Varosha.

Le Conseil condamne l'annonce faite à Chypre le 20 juillet 2021 par les dirigeants turcs et les dirigeants chypriotes turcs de la réouverture d'une partie de la zone clôturée de Varosha. Il déplore vivement cette mesure unilatérale qui est contraire à ses résolutions et déclarations précédentes.

Le Conseil demande que l'on revienne immédiatement sur cette mesure ainsi que sur toutes celles qui ont été prises concernant Varosha depuis octobre 2020. Il souligne la nécessité d'éviter toute nouvelle mesure unilatérale non conforme à ses résolutions et qui soit susceptible d'accroître les tensions sur l'île et de nuire aux perspectives de règlement.

Le Conseil rappelle qu'il importe que ses résolutions soient pleinement respectées et appliquées, notamment pour ce qui est du placement du secteur de Varosha sous l'administration de l'Organisation des Nations Unies, et que la liberté de mouvement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) soit respectée.

Le Conseil se dit une nouvelle fois déterminé à parvenir à un règlement durable, global et juste, conformément aux souhaits de la population chypriote, qui serait fondé sur une fédération bicommunautaire et bizonale et sur l'égalité politique, comme le prévoient ses résolutions sur la question, et renouvelle son soutien aux efforts déployés par le Secrétaire général.

Le Conseil reste saisi de la question ».

---

